Vous êtes intéressés par des produits de qualité en circuit court, soyez les bienvenus !

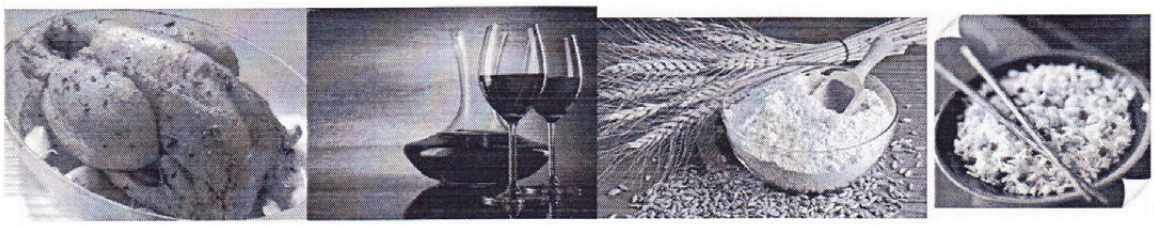

Avec vous, nous nous retrouverons, régulièrement ou non, autour d'un produit que vous aimerez venir trouver chez l'un d'entre nous :
- plaisir de trouver un bon produit, à un prix abordable ou vraiment pas cher,
- plaisir de rencontrer d'autres personnes dans une ambiance sympathique,
- plaisir de pouvoir discuter avec un producteur passionné.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association, qui, comme toute association, ne fonctionne que par les adhérents qui s'engagent autour de projets porteurs de sens.
La personne qui anime le réseau grâce auquel vous pourriez venir vous approvisionner fait partie de cette association qui s'appelle: « **Solidarités Citoyennes** ».
C'est une association marguerittoise qui définit ainsi ses objectifs :

« Par ses prises de position et ses initiatives, l'association « Solidarités Citoyennes» veut contribuer à promouvoir un mode de développement de notre territoire sur et autour de Marguerittes, basé sur le partage et la solidarité, l'économie de proximité et les bonnes pratiques environnementales.

Nous voulons un développement prenant en compte l'avenir de notre planète.

Les populations marginalisées et les personnes les plus démunies doivent pouvoir accéder aux biens matériels et culturels auxquels elles ont droit, et s'intégrer comme acteurs des décisions qui souvent les concernent » (article 2 des statuts).

C'est dans cet esprit que l'association a lancé les **AGAPES** : **A**chats **G**roupés et **A**pprovisionnements de **P**roximité pour une **E**conomie **S**olidaire.

A travers cette action, l'association veut promouvoir :

- la communication et les échanges de proximité, dans le partage d'une vision coresponsable et dynamique de la vie sociale locale,
- la recherche de produits de qualité gustative, écologique et sociale, dans le respect de notre environnement, sans OGM, avec une préférence pour les produits de l'agriculture biologique,
- le soutien à une agriculture et à une production à échelle humaine, de type familial, et/ou à caractère social (SCOP, CAT, etc.), permettant un revenu satisfaisant pour le producteur,
- la traçabilité des productions et la transparence du fonctionnement dans une connaissance et une reconnaissance réciproques,
- la possibilité pour tous, et en particulier les plus démunis, de se nourrir d'un façon saine, équilibrée, à un prix accessible.

La nourriture, besoin élémentaire de l'humanité, doit aussi être aussi un facteur de partage, de responsabilité, de joie de vivre ensemble, un moyen parmi d'autres de sortir de son isolement pour accéder à la citoyenneté. (extrait de la Charte des Agapes).

C'est parce que nous partageons ces valeurs qu'existe ce groupement d'achat. Et que nous avons par ailleurs créé un jardin partagé il y a trois ans.

Si vous voulez en savoir plus sur nos groupements d'achats, sur le jardin partagé ou sur notre association, il suffit de nous demander :
Marie Christine Madrignac, présidente : 04 34 04 40 02
Vida Salvador (groupement d'achat et lieu du jardin partagé) : 04 66 75 05 72.

Si vous souhaitez participer davantage à ces actions, par exemple en animant un groupement autour d'un produit, c'est avec grand plaisir que nous partagerons avec vous.

A bientôt, et bon appétit. Joyeuses agapes !

Les animateurs des groupements d'achat « Agapes »
et l'association « Solidarités Citoyennes ».

Solidarités citoyennes
9 rue des Perles
30320 Marguerittes
le 18.01.13

AGAPES

(Achats Groupés et Approvisionnements de Proximité pour une Economie Solidaire)

I. Charte

- Les achats groupés en circuit court, dénommés « AGAPES » (Achats Groupés et Approvisionnement de Proximité pour une Economie Solidaire) font partie intégrante des activités de l'association « Solidarités Citoyennes ».
- Les adhérents de l'association sont invités à participer activement dans la mesure de leurs moyens et disponibilité. L'association veille à donner au plus grand nombre l'envie et les compétences nécessaires.
- Le réseau des bénéficiaires de l'action s'étend à toutes personnes non adhérentes par la diffusion de l'information et un fonctionnement démultiplié (« niches »).

A travers cette action, l'association veut promouvoir :

- la communication et les échanges de proximité, dans le partage d'une vision coresponsable et dynamique de la vie sociale locale,
- la recherche de produits de qualité gustative, écologique et sociale, dans le respect de notre environnement, sans OGM, avec une préférence pour les produits de l'agriculture biologique,
- le soutien à une agriculture et à une production à échelle humaine, de type familial, et/ou à caractère social (SCOP, CAT, etc*),* permettant un revenu satisfaisant pour le producteur,
- la traçabilité des productions et la transparence du fonctionnement dans une connaissance et une reconnaissance réciproques,
- la possibilité pour tous, et en particulier les plus démunis*,* de se nourrir d'un façon saine, équilibrée, à un prix accessible.

La nourriture, besoin élémentaire de l'humanité, doit aussi être aussi un facteur de partage, de responsabilité, de joie de vivre ensemble, un moyen parmi d'autres de sortir de son isolement pour accéder à la citoyenneté.

…oooOooo…

Solidarités citoyennes
9 rue des Perles
30320 Marguerittes
le 23.02.13

AGAPES

(Achats Groupés et Approvisionnements de Proximité pour une Economie Solidaire)

II. Règles de Fonctionnement

1) Principes généraux
- Il n'est ni hiérarchique ni pyramidal.
- Il fonctionne par libre cooptation des membres et par consensus, sans adhésion ou cotisation particulière.
- Il est constitué de bénévoles.
- L'échange des informations avec des groupes similaires élargit les possibilités, permet d'évaluer plus aisément les producteurs, crédibilise et renforce le réseau.
- Des partenariats avec de tels groupes, thématiques, ponctuels, occasionnels ou permanents peuvent être noués mais non des affiliations à des structures hiérarchisées ou ayant une connotation commerciale.

2) Les groupes
- Ils fonctionnent par produit (ou type de produits) ou par producteur.
- Ce fonctionnement en groupes est sous la pleine responsabilité d'une personne (ou d'un petit groupe de personnes).
- L'organisation d'un groupe (correspondant à un produit) est communiquée à AGAPES, au siège de l'association.

2) Le(s) producteur(s)
- A travers AGAPES, urbains et ruraux doivent se « retrouver ».
- Le producteur doit préalablement être accepté par AGAPES lors de réunions qui se font à la demande des participants ou selon un calendrier fixé de réunion à réunion.
- Les documents de référence au producteur (produits, tarifs, labels, mode de règlement, contrats de tous types), sont déposés au siège, sous forme de dossier commun à tous les responsables de produit.

3) Financement et trésorerie
- L'association peut décider de venir en aide financièrement pour un problème de trésorerie concernant le fonctionnement d'AGAPES, au profit, notamment, d'un responsable de produit.

4) AGAPES et l'association
- Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement d'AGAPES et au respect des termes de la charte.

- Les participants à AGAPES peuvent souhaiter son autonomie par rapport à l'association, ce dont le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale doivent prendre acte. Et inversement .

…oooOooo…

Solidarités citoyennes
9 rue des Perles
30320 Marguerittes

le 23.02.13

AGAPES
(Achats Groupés et Approvisionnements de Proximité pour une Economie Solidaire)

III. Guide des bonnes pratiques

Ce guide n'est pas fait pour freiner les initiatives ou l'expérimentation, mais pour s'assurer, au fil du temps, des bonnes pratiques des AGAPES et éviter les déconvenues. Il peut s'appliquer progressivement, après une période d'essai par exemple.

1. Autogestion et organisation

a) *Initiative*
Le responsable d'un produit (ou l'équipe responsable)
- en prend l'initiative,
- contacte le producteur,
- visite son entreprise,
- s'assure des conformités de l'entreprise avec l'éthique d'AGAPES
- prend tous les contacts nécessaires (producteurs et consommateurs) et fait circuler l'information.

b) *Organisation*
- Il règle les questions pratiques : liste des produits, conditionnement, quantités minima, tarifs, modalités de livraison et de règlement, prise de commandes, etc.,
- assume les responsabilités financières,
- fixe le calendrier : date de livraison, date limite de commande et d'enlèvement.
Le calendrier peut être périodique ou établi d'une fois à l'autre.

Il n'y a pas de calendrier général pour l'ensemble du fonctionnement d'AGAPES.

Les rôles doivent être clairement définis dans le groupe pour éviter les erreurs, doublons ou confusions, même si des binômes (ou plus) peuvent faciliter l'initiation de personnes moins expérimentées ou la participation de personnes disposant de peu de temps.

c) *Gestion*
- Il s'assure de la livraison ou l'assume dans le respect des règles sanitaires,
- gère (si besoin) le reconditionnement ainsi que la répartition,
- encaisse les sommes dues et règle le producteur.

d) *Contacts*
- Il s'assure des moyens de garder un contact personnalisé des bénéficiaires d'AGAPES avec le producteur.

2. Relations avec le producteur

a) *Contacts*
- Rien ne vaut une visite chez le producteur, par souci d'un contact personnalisé, et pour avoir des informations sur son mode de travail au plan qualitatif, écologique, environnemental, social, voire réglementaire (hygiène par exemple).
Cette visite préalable n'est pas toujours nécessaire ni possible, mais le contact personnel à un moment ou à un autre est très souhaitable, voire indispensable.
- Des visites des membres d'AGAPES chez le producteur permettent d'établir ce caractère de proximité et de partage. Elles peuvent être l'occasion de coup de main.

b) *Contrats*
- Certains producteurs peuvent souhaiter un engagement dans le temps. La personne responsable d'un produit peut s'engager dans cette démarche après consultation de son groupe sachant qu'elle le fait en son nom propre.
- Le mode de règlement du producteur peut varier selon sa demande. La personne qui le sollicite prend en son nom propre la responsabilité et l'organisation en conséquence du fonctionnement : paiement à la commande, à la livraison, à une autre date plus tardive, à réception des règlements de tous les destinataires, uniquement par chèque, etc.
Après consultation du groupe, il en fixe librement les modalités, en accord avec le producteur.

c) *Finances*
- Sauf exceptionnellement, ni l'association ni AGAPES ne font d'avance de trésorerie.
- L'association peut décider de venir en aide financièrement pour un problème de trésorerie concernant le fonctionnement d'AGAPES, même au profit d'un responsable de produit, sans y être obligée ni tenue pour autant pour responsable.
En particulier, elle peut suppléer à la défaillance d'un adhérent dans le cadre d'AGAPES.

3. AGAPES dans l'association.
- Un représentant d'AGAPES fait le point de l'activité aux réunions du Conseil d'Administration, si celui-ci le demande.
- Le Conseil d'Administration peut se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'un producteur ou d'un produit.
- Tout adhérent étant libre de son adhésion à l'association, peut la quitter à sa demande. De ce fait, il n'est plus membre actif d'AGAPES, ni responsable de groupe, mais peut en rester bénéficiaire.

---oooOooo---